

MACal® 8200 PRO

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le film MACal 8200 Pro est un film vinyle souple calandré recouvert d'un adhésif acrylique permanent.

Le MACal 8200 Pro est conçu pour une découpe par ordinateur sans problème et un échenillage rapide, même pour les petits caractères et des filets très minces.

Matériau frontal: Film vinyle calandré, d'une épaisseur de 75 µm, sans cadmium.

Adhésif: Film vinyle calandré, d'une épaisseur de 75 µm, sans cadmium.

Protecteur:

Papier kraft blanc très stable de 135 g/m² avec impression grise au verso.

Pour les vinyles blancs, le support dorsal est recouvert d'un revêtement de silicone bleu pour améliorer le contraste avec la couleur du film.

NB : Le CONTRASTE assure une vision claire pendant le processus d'enlèvement, améliorant ainsi la productivité.

UTILISATION HABITUELLE

Le film MACal 8200 PRO est un film de marquage à moyen terme conçu pour des applications intérieures (stands d'exposition) ou extérieures (marquage de véhicules, graphismes de fenêtres, panneaux de signalisation...).

TRANSFORMATION

Découpe par ordinateur

Découpe propre, rapide et sans problème avec la plupart des traceurs. Le réglage de la profondeur de découpe est important : si la découpe est trop profonde, le papier risque de se fendre et de se décoller avec l'adhésif lorsque le vinyle est transféré sur le ruban de pose.

Échenillage

Échenillage facile et rapide, même pour les petits caractères et des filets très minces.

Pose

Le transfert du vinyle découpé sur le ruban de pose doit toujours être effectué en retirant le support dorsal du matériau sensible à la pression (c'est-à-dire avec le PVC vers le bas sur la surface de travail) et non en soulevant le ruban de pose.

Les films MACal 8200 PRO peuvent être posés avec la méthode de pose sèche ou humide sur les surfaces planes.

Computer cutting

Clean, quick, trouble-free cutting with most plotters. Adjustment of the cutting depth is important : if the cut is too deep this could result in the paper splitting and coming away with the adhesive when the vinyl is transferred to Application Tape.

Edge sealing and varnishing

Lorsque l'exposition à des produits chimiques et à des déversements de solvants est susceptible de se produire, le scellement des bords avec un vernis empêchera le soulèvement des bords. La pose correcte d'un vernis sur les autocollants offre une meilleure protection et prolonge la durée de vie contre les effets prolongés des intempéries, de l'abrasion et d'autres effets tels que les nettoyages fréquents.

Important remark

Vous devez soigneusement enlever la poussière, la graisse et toute autre contamination de toutes les surfaces sur lesquelles le film sera posé.

L'utilisateur final doit tester la compatibilité avec des peintures et des vernis avant l'utilisation.

DURÉE DE VIE

2 ans entreposé à une température comprise entre 15 et 25 °C et avec un taux d'humidité relative d'environ 50 % (dans l'emballage d'origine).

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Valeurs moyennes Méthode de test

Épaisseur		
Film frontal + Adhésif (µm)	95	ISO 534

Données du matériau frontal, 23°C		
Résistance à la traction (N/15mm)	> 25	DIN ISO 527-3
Allongement de rupture (%)	> 150	DIN ISO 527-3

Données sur l'adhésif, 23 °C (N/25mm)		
Décollement sur de l'acier inoxydable avec fini miroir		
- 20 minutes	12	FTM 1
- 24 heures	16	FTM 1
- 1 semaine	20	FTM 1

Stabilité dimensionnelle		
Rétraction (48 heures à 70 °C posé sur l'aluminium)	Max. 0.5 mm	FTM 14

Plages de températures		
Température minimale de pose	-8°C	
Plage de températures de service	-40°C to +80°C	

Flammabilité		
Echantillon monté sur aluminium	auto-extinguible	EN 13501-1

RÉSISTANCE AUX SOLVANTS ET PRODUITS CHIMIQUES		
Eau, eau et détergent, alcools :	non affecté.	
Huile, essence, mélange d'essence et d'huile :	affecté (soulèvement sur les bords)	

DURABILITÉ ATTENDUE

Europe Centrale Zone 1

Noir et blanc	4 ans	ISO 4892-2
Couleurs	3 ans	ISO 4892-2

Note : L'exposition à des températures extrêmes, à la lumière ultraviolette, ainsi qu'aux conditions que connaissent les pays du sud de l'Europe, les régions tropicales, subtropicales ou désertiques entraînera une détérioration plus rapide. Cette constatation

s'applique également aux zones polluées, aux régions à haute altitude et à l'exposition orientée vers le sud. La société n'offre pas de garantie de durabilité pour l'exposition horizontale. responsabilité et garantie

RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Pour plus d'informations sur la durabilité et l'exposition, veuillez consulter le « Bulletin technique TB 7.5 Outdoor Durability of Mactac Graphics - Self-adhesive films» sur le site Web [www.https://www.mactacgraphics.eu](https://www.mactacgraphics.eu).

Avery Dennison garantit que ses produits sont conformes à leurs spécifications. Avery Dennison ne consent aucune garantie expresse ou implicite concernant les Produits, y compris, notamment des garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à une utilisation spécifique et/ou d'absence de contrefaçon. Tous les produits Avery Dennison sont vendus, sous réserve que l'acheteur ait déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à l'usage qu'il entend en faire. Le produit est garanti pendant une période est d'un (1) an à compter de la date d'expédition, sauf disposition expresse contraire mentionnée dans la fiche technique du produit. Tous les produits Avery Dennison sont vendus conformément aux conditions générales de vente d'Avery Dennison, cf.

<http://terms.europe.averydennison.com>. La responsabilité globale d'Avery Dennison vis à vis de l'acheteur, que ce soit du fait de négligence, rupture de contrat, allégations mensongères ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le prix des produits déclarés défectueux, non conformes, endommagés ou non livrés, ayant entraîné cette responsabilité, tel que figurant sur les factures (prix net) envoyées à l'acheteur, pour chaque événement ou série d'occurrences. Avery Dennison ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis à vis de l'acheteur en cas de perte ou dommage indirect, accessoire, accidentel ou blessure, y compris, notamment, perte de profits anticipés, de clientèle, atteinte à la réputation, pertes ou dépenses résultant de réclamations de la part de tiers."